

REUNION DU JEUDI 3 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le 3 avril à 09 heures 45, les membres du Conseil général de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Christian MANABLE, président du Conseil général.

ETAIENT PRESENTS : M. JEROME BIGNON, M. PIERRE BOULANGER, M. STEPHANE BRUNEL, M. JEAN-CLAUDE BUISINE, M. DOMINIQUE CAMUS, M. CLAUDE CHAIDRON, M. PHILIPPE CHEVAL, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DEMAISON, M. PASCAL DEMARTHE, M. DANIEL DESTRUEL, M. MARC DEWAELE, M. DANIEL DUBOIS, MME BRIGITTE FOURE, M. MARCEL GUYOT, M. CLAUDE JACOB, M. OLIVIER JARDE, M. GREGORY LABILLE, M. FRANCIS LEC, M. REGIS LECUYER, MME CHRISTINE LEFEVRE, M. DAVID LEFEVRE, M. JANNICK LEFEUVRE, MME BRIGITTE LEROY-LHOMME, M. PIERRE LINEATTE, M. RENE LOGNON, M. JEAN-CHRISTOPHE LORIC, M. NICOLAS LOTTIN, M. GERALD MAISSE, M. EMMANUEL MAQUET, M. GILBERT MATHON, M. JEAN-PAUL NIGAUT, M. PAUL PILOT, M. JEAN-LOUIS PIOT, M. DOMINIQUE PROYART, MME CATHERINE QUIGNON, M. JEAN-JACQUES STOTER, M. JOSE SUEUR, M. JEAN-PIERRE TETU, MME SARAH THUILLIEZ, M. CHRISTIAN VLAEMINCK, M. JEAN-LOUIS WADOUX

EXCUSES : M. LAURENT SOMON, M. MICHEL BOULOGNE

- oooOooo -

Le procès-verbal de la séance du 2 avril 2014 est adopté.

M. le président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. LOGNON pour M. JACOB, Mme FOURE pour M. DUBOIS, M. TETU pour M. MANABLE, M. PROYART pour Mme DEMAISON, M. BOULOGNE pour M. LINEATTE, M. BUISINE pour M. DESTRUEL, M. SOMON pour M. MAQUET, Mme THUILLIEZ pour Mme LEFEVRE.

14.4.9. – SITES ET BATIMENTS DESTINES AUX INFRASTRUCTURES. – M. Pierre LINEATTE, rapporteur, président, conclusions adoptées.

M. le président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. NIGAUT pour M. BRUNEL, M. BIGNON pour M. WADOUX, M. STOTER pour M. PIOT, M. LECUYER pour M. SUEUR, M. JARDE pour M. CAMUS, M. BOULANGER pour M. CHEVAL.

M. le Président fait droit à la demande de Mme DEMAISON d'ajouter au rapport la mention que le CMS d'Albert est le siège des solidarités du territoire d'Albert.

M. LABILLE, concernant l'achat par le Département d'un bâtiment sis sur la commune d'Hombleux, fait état de l'incompréhension du chef d'une entreprise agricole qui souhaitait également acquérir ce bâtiment face à la surenchère du Conseil général au prix de vente alors que cette entreprise est susceptible de créer des emplois. En conséquence, il invite ses collègues à s'abstenir ou à voter contre ce rapport.

M. LINEATTE se défend de toute mauvaise intention du Département en la matière, l'estimation des domaines étant de 280 000 € pour ce bâtiment et précise qu'au commencement des négociations il n'y avait aucun acquéreur connu. Il indique que la taille de ce bâtiment permettrait de l'ouvrir à d'autres activités, la présence d'un immense terrain pouvant être loué ainsi que certaines

parties de ce bâtiment. Pour finir, M. LINEATTE exprime son accord avec M. LABILLE concernant l'éventuelle création d'emplois.

M. le Président précise que le choix de regrouper les centres d'exploitation technique routière de Ham et de Nesle a été décidé après avoir recueilli l'accord des agents concernés et que ce regroupement ne conduira pas à une baisse des effectifs. Il ajoute que l'extension du CMS de Nesle sera rendue possible par la libération des locaux du centre d'exploitation routière de Nesle. Il rappelle le montant de l'acquisition du bâtiment à Hombleux, de 292 000 € à comparer aux 1,2 millions € de travaux de reconstruction pour le CER de Nesle et 150 000 € pour celui de Ham.

Pour conclure, M. le Président souligne qu'à ce stade il s'agit de l'inscription de crédits pour permettre l'acquisition du bâtiment de Hombleux. Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de la commission permanente de lundi. Toutefois, si des créations d'emploi fermes sont prévues par cette entreprise agricole suite à l'acquisition de ce bâtiment, la position du Département pourra être revue.

M. LEC, après avoir demandé à M. LABILLE d'être plus précis sur le nombre d'emplois à créer par cette entreprise, indique qu'il s'est personnellement engagé devant le Comité d'Hygiène et de Sécurité en faveur de l'amélioration des conditions de travail des agents de ces deux centres d'exploitation routière de Ham et de Nesle.

M. le président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : Mme QUIGNON pour M. MATHON.

M. MATHON suggère que d'ici à la commission de lundi, des informations soient fournies sur les surfaces non utilisées par les services départementaux et les surfaces au sol de ce bâtiment.

M. le Président voit dans cette acquisition de Hombleux, la possibilité d'améliorer les conditions de travail des agents en suivant une stratégie de gestion immobilière rationalisée.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : Mme LEROY-LHOMME pour M. LEFEUVRE.

M. le Président suspend la séance afin que M. PETITJEAN, directeur général adjoint Aménagement et Équipement du Département, apporte toute précision utile.

(La séance suspendue à 10h05 est reprise à 10h08)

M. DUBOIS annonce l'abstention de l'opposition sur ce rapport.

M. le Président rappelle s'être engagé à fournir un bilan de la stratégie patrimoniale pour le budget supplémentaire et que l'information concernant les centres d'exploitation routière a été donnée lors du budget primitif 2013.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » s'abstenant.

14.4.10. – SECURITE CIVILE. – M. Pierre LINEATTE, rapporteur, président.

M. le Président annonce qu'un terrain affecté à l'université présenterait une opportunité d'installation d'un casernement du SDIS au sud d'Amiens, ce qui permettrait d'achever la « triangulation » tout en limitant les besoins d'un poste avancé en centre-ville. Il précise que ces terrains d'une surface de 12 000 m² situés à proximité du nouveau CHU, et propriété de l'État, nécessiteront un aménagement routier. Il souligne que M. le Préfet soutient ce dossier.

Mme FOURE se dit opposée, à titre personnel, à l'abandon d'un casernement en centre-ville d'Amiens et que cette proposition revient à excentrer la troisième caserne. Elle rappelle que sa faveur va au maintien d'un poste avancé, allée du Bicêtre.

M. le Président lui indique que les statistiques fournies par le SDIS montrent que la majorité des interventions sont réalisées hors centre-ville et, par ailleurs, que la caserne Jean Catelas est frappée d'obsolescence.

M. LINEATTE confirme à Mme FOURE que seules 16% des interventions, sous réserves de vérifications, sont réalisées en centre-ville et qu'une caserne y sera maintenue à titre transitoire.

M. DUBOIS affirme que la situation financière du SDIS était stable en 2008 grâce à une convention triennale négociée sur la base d'une participation ascendante. Il dénonce l'abandon de cette convention et une augmentation massive de la participation du Département ainsi que de l'endettement du SDIS pour financer des investissements importants. Après s'être déclaré conscient des contraintes du droit européen sur le fonctionnement des SDIS, il annonce que les groupes de l'opposition voteront contre ce rapport.

M. le Président réfute les arguments de l'opposition en soulignant que depuis 2008, et dans un contexte financier beaucoup plus contraint, la majorité actuelle a fait plus en matière de casernement et de moyens matériels. Il précise qu'une convention triennale a été établie pour 2010 – 2012 avec plus 2 millions d'euros par an pour le fonctionnement et 1.5 millions d'euros pour les équipements. Elle n'a pas été renouvelée en raison des incertitudes pesant sur l'évolution de la réglementation liée aux SDIS et le manque de visibilité.

M. le Président, confirmant en cela les propos de M. MATHON, souligne que le soutien du Conseil général au SDIS a augmenté et que l'équité a été rétablie entre les communes concernant leur participation.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. CHAIDRON pour M. MAISSE.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées, les groupes « Centre et Indépendants », « UMP et apparentés » et M. LORIC votant contre.

14.4.11. – TRANSPORT INTERURBAIN. – M. Bernard DAVERGNE, rapporteur.

M. DUBOIS souhaite avoir connaissance de la stratégie définie pour le réseau Trans'80 au vu du niveau des investissements, de la restructuration et du faible nombre de clients du réseau.

M. DAVERGNE affirme qu'un travail est entrepris pour accroître la visibilité du réseau sur le territoire et rappelle qu'un certain nombre de lignes sont rentables. Il indique qu'une réflexion sera engagée avec les intercommunalités concernant les interconnexions entre le réseau Trans'80 et les points de transport à la demande.

Pour M. le Président, la volonté de développer Trans'80 répond à l'exigence de développement durable ; le changement des mentalités s'inscrivant dans la durée. Il indique qu'une opération de promotion sur la mobilité est en cours et propose le voyage à un euro quelles que soient la ligne et la durée du trajet. Il rappelle que 600 communes sont aujourd'hui desservies et qu'une réflexion doit être menée sur le maintien de la desserte de certaines d'entre-elles sur la base d'une analyse des besoins.

M. DUBOIS estime que les pertes de Trans'80 ont doublé en deux ans, il considère que la stratégie est déterminante, suggère une baisse du coût des billets et s'oppose à l'arrêt de la desserte de certaines communes. Il indique que les groupes de l'opposition voteront contre ce rapport.

M. le Président annonce le projet d'une étude de fréquentation des lignes.

M. DEWAELE fait part de son expérience de la mise en œuvre d'un service de transport collectif et à la demande au sein de la CCSOA. Il souligne la nécessité de s'appuyer sur la compétence départementale en matière de transport scolaire pour construire un réseau commercial profitable. Il propose de faire une présentation du bilan de l'expérimentation menée dans sa communauté de communes devant l'Assemblée.

M. le Président donne son accord pour que cette présentation soit faite lors de la réunion de juin prochain.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » votant contre.

14.4.12. – VŒU « POUR LE MAINTIEN DES LIGNES FERROVIAIRES DU TREPORT – MERS-LES-BAINS » (déposé par le groupe « UMP et Apparentés »). – M. Pierre LINEATTE, rapporteur, président, conclusions adoptées.

M. LINEATTE donne lecture du vœu amendé en quatrième commission.

M. le Président indique que ce vœu sera adressé à la SNCF et RFF.

M. MAQUET souhaite qu'il le soit également au Conseil régional de Picardie ce que M. le Président accepte en soulignant qu'il sera également transmis au Conseil régional de Haute-Normandie.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

M. CHEVAL, revenant sur ses propos de la veille concernant la souffrance des territoires de l'est, souhaite que compte tenu que le vœu relatif au Canal Seine Nord Europe a été adopté à l'unanimité lors du budget supplémentaire pour 2012, l'attention sur l'importance de ce projet dans le développement de l'est du département soit de nouveau attirée.

M. le Président annonce qu'un courrier sera adressé en ce sens au premier ministre. Il rappelle que la position du Département est connue et précise que l'État déposera prochainement une demande de participation de l'Union Européenne à hauteur de 40% concentrée sur le nouveau tracé.

14.2.3. – PREVENTION – SOUTIEN A LA PARENTALITE. – M. Claude JACOB, rapporteur, conclusions adoptées.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. MAISSE pour M. CHAIDRON.

M. DEWAELE, après avoir déploré le manque de temps consacré à l'étude des rapports en deuxième commission, regrette que le dossier des Maisons d'Assistantes Maternelles n'ait pas été suffisamment évoqué. Il indique que les groupes de l'opposition s'abstiendront sur ce point du rapport.

M. le Président rappelle la latitude laissée aux commissions pour organiser leurs travaux. Il appelle au respect dû aux agents de l'administration lors de la tenue de celles-ci.

M. DUBOIS, revenant sur l'incident lors de la réunion de la deuxième commission, estime quant à lui que M. le Président porte l'entière responsabilité de ces dysfonctionnements. Par ailleurs, il juge que les actions en matière de petite enfance doivent être territorialisées et cohérentes et que leur efficacité repose sur un partenariat autour d'outils tels que les Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM). Il s'interroge également sur le fonctionnement et l'apport des REAPP et estime que les territoires ne s'engageront pas dans les MAM si elles ne sont pas intégrées au schéma départemental de la petite enfance.

M. DEWAELE insiste également sur la nécessité d'un message volontariste de la part du Département en la matière.

M. JACOB rappelle l'engagement du Département dans l'expérimentation des REAPP et en faveur de la prévention puis souligne l'absence de projet de MAM sur le Département à l'exception d'un projet porté par une assistante maternelle à Dury. Il déclare ne pas avoir connaissance de projets portés par des collectivités territoriales.

Pour Mme DEMAISON, la création de MAM est une opportunité pour les territoires ruraux dont l'accompagnement par le Conseil général est nécessaire pour développer une offre diversifiée.

M. JARDE se dit persuadé que les MAM doivent être portées par les collectivités.

M. LABILLE souhaite la mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement des MAM qui ne manquera pas de susciter des initiatives.

Après avoir rappelé que les MAM ne concernent qu'une partie de ce rapport, M. STOTER souligne les résultats positifs des autres dispositifs de prévention. Il considère que les MAM offrent une opportunité pour compléter cette politique.

M. LECUYER se dit inquiet au sujet de l'avenir de la crèche de Rue et de son coût de fonctionnement à venir.

M. JACOB s'associe aux propos de M. STOTER et indique que les Relais d'Assistantes Maternelles sont des points de passage obligé pour constituer des MAM.

M. le Président souligne la nécessaire diversification de l'offre d'accueil de la petite enfance, il précise, au sujet des MAM, qu'une réflexion doit être entreprise et estime qu'un conventionnement entre le Conseil général et les EPCI porteurs de projets sera nécessaire. Il demande à ce que cette réflexion mette en évidence les impacts financiers pour le Département.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Centre et Indépendants », « UMP et apparentés » et M. LORIC s'abstenant.

14.2.4. – PREVENTION – SOUTIEN A LA JEUNESSE. - M. Claude JACOB, rapporteur, conclusions adoptées.

Répondant à MM. DEWAELE et JACOB, M. le Président annonce qu'une réflexion sur la création d'une Maison des Adolescents à l'est du Département doit être menée.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » s'abstenant.

14.2.5. – PREVENTION – SOUTIEN DE L'EDUCATION FAMILIALE. - M. Claude JACOB, rapporteur.

M. le Président rappelle que l'amendement déposé par le groupe « Centre et Indépendants » a fait l'objet d'un rejet lors de son examen la veille au moment du vote du rapport 14.1.12 « Aide à la décision ».

En réponse à Mme DEMAISON, M. le Président indique que les services du Département s'emploient à trouver un local approprié pour le centre de planification familiale dans le contexte du déménagement des locaux du CGO Camille Desmoulins vers le monosite du CHU Sud.

M. DEWAELE annonce que les groupes de l'opposition s'abstiendront sur les actions 1 et 2 et voteront contre l'action 3.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche », « Front de Gauche, communistes et apparentés », « La Gauche Solidaire » et « Indépendants en Somme » votant pour.

14.2.6. – PROTECTION – ACTIONS EDUCATIVES. - M. Claude JACOB, rapporteur.

M. DEWAELE annonce que l'opposition votera contre ce rapport.

A la demande de M. STOTER qui souhaite obtenir des précisions sur les missions et le fonctionnement de l'association Enquête et Médiation, M. le Président suspend la séance afin que Mme VINCLAIRE, directrice générale adjointe des Solidarités, apporte toute réponse utile.
(La séance suspendue à 12h08 est reprise à 12h10)

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » votant contre.

14.2.7. – PROTECTION – ACCUEIL FAMILIAL DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS. - M. Claude JACOB, rapporteur, conclusions adoptées.

M. JACOB précise des modifications de forme à apporter au rapport et à la proposition de délibération. En page 167, il faut lire « le maintien du salaire de l'assistant familial » en lieu et place de « le maintien de l'agrément de l'assistant familial », la modification est identique en page 172.

M. DEWAELE indique que les groupes de l'opposition s'abstiendront sur ce rapport au vu de l'augmentation des indemnités des assistantes familiales.

M. DUBOIS souhaite qu'en cas de placement d'un enfant auprès du Président du Conseil général, les allocations familiales soient versées au Département, en estimant qu'au-delà des économies réalisées, cela pose la question des droits et devoirs des parents quand la collectivité assume la prise en charge complète des enfants. Il souligne qu'un accord avait été trouvé à ce sujet entre les Présidents de Conseils généraux au sein de l'ADF.

M. JACOB loue le courage des assistants familiaux dans la prise en charge d'enfants en grande difficulté.

MM. BIGNON et LOTTIN s'interrogent sur les modalités de rémunération des assistants familiaux accueillant plus de quatre enfants.

M. JACOB et Mme DEMAISON leur indiquent que ces situations sont exceptionnelles et qu'elles permettent l'accueil de fratries puis précisent que la rémunération supplémentaire s'élève à 70 heures de SMIC par enfant.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » s'abstenant.

14.2.8. – PROTECTION – ACCUEIL EN ETABLISSEMENT DES ENFANTS ET ADOLESCENTS. - M. Claude JACOB, rapporteur, conclusions adoptées

M. DEWAELE attire l'attention de ses collègues sur la situation de la Maison des Petits Français à Abbeville et annonce que les groupes de l'opposition s'abstiendront.

M. DUBOIS souhaite obtenir des précisions sur l'augmentation des accueils mères-enfants et la prise en charge des mineurs étrangers.

M. le Président suspend la séance afin que Mme VINCLAIRE, directrice générale adjointe des Solidarités, lui apporte toute réponse utile.
(La séance suspendue à 12h32 est reprise à 12h34)

M. le Président s'engage auprès de M. DUBOIS à fournir les informations demandées sur la maison Brocourt et la plateforme d'accueil des MIE lors d'une prochaine réunion de la deuxième commission.

Après avoir salué le travail accompli et qui se poursuit pour le CDEF, Mme DEMAISON se réjouit des avancées de la construction de la pouponnière bientôt achevée à Longueau et de l'accueil boulevard Guyencourt. Elle se félicite de l'action du Département en matière d'hébergement des mineurs isolés étrangers pour trouver des solutions dignes et sécurisées.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. LOGNON pour M. JACOB.

M. LECUYER souhaite avoir des précisions sur la situation du foyer de l'Abbaye de Valloires dont les enfants sont scolarisés à Crécy-en-Ponthieu.

En réponse à M. DEWAELE, M. le Président lui rappelle le combat mené auprès de la Garde des Sceaux pour faire jouer la solidarité nationale dans l'accueil des mineurs isolés étrangers.

M. JARDE juge la localisation de la pouponnière à Longueau excentrée par rapport au nouveau CHU. Par ailleurs, il souhaite connaître le nombre de grossesses de mineures dans la Somme.

Mme DEMAISON lui précise que la pouponnière n'est pas un établissement médicalisé et lui indique, en outre, que les grossesses de mineures sont d'environ 56 par an, la Somme détenant le triste record de jeunesse de ces grossesses.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Centre et Indépendants », « UMP et apparentés » et M. LORIC s'abstenant.

14.2.9. – SITES ET BATIMENTS A CARACTERE SOCIAL. - M. Claude JACOB, rapporteur, conclusions adoptées

M. DEWAELE justifie l'abstention des groupes de l'opposition par la baisse des crédits alloués au fonctionnement de ces sites.

M. DUBOIS réitère sa demande d'un schéma d'implantation des équipements à caractère social dans le département pour renforcer la transparence à destination du personnel et des élus.

Rappelant ses propos tenus en début de séance, M. le Président lui rappelle que la stratégie patrimoniale du Département fera l'objet d'une présentation lors du prochain budget supplémentaire.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Centre et Indépendants », « UMP et apparentés » et M. LORIC s'abstenant.

(La séance suspendue à 12h57 est reprise à 14h40)

14.2.10 – LUTTE CONTRE LES PRECARITES. – Mme Sarah THUILLIEZ, rapporteur.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. NIGAUT pour M. BRUNEL.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » votant contre l'action 4 et s'abstenant sur les actions 1, 2, 3 et 5.

14.2.11.- INSERTION SOCIALE. – Mme Sarah THUILLIEZ, rapporteur.

Il est procédé à un vote sur l'amendement déposé par le groupe « Centre et Indépendants » qui est rejeté, les groupes « Sommes à Gauche », « Front de Gauche, communistes et apparentés », « La Gauche Solidaire » et M. GUYOT votant contre.

Mme DEMAISON motive l'abstention du groupe « La Gauche Solidaire » sur l'action 7 du rapport en raison des disparités de traitement entre les territoires du fait des différences d'implantation des missions locales. Elle estime qu'il existe une difficulté sur les contrats d'avenir dans le secteur marchand.

M. DEWAELE invite la collectivité à ne pas se priver de l'opportunité d'aider les contrats d'avenir dans le secteur marchand. Il suggère également la création d'un dispositif d'aide à l'obtention du permis de conduire.

Mme THUILLIEZ souligne qu'un bilan sera établi à l'occasion des cinq ans de la mise en œuvre du RSA.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » votant contre les actions 1 à 3 et 5 et s'abstenant sur l'action 6, le groupe « La Gauche Solidaire », MM. CHAIDRON et MAISSE s'abstenant sur le point 2 de l'action 7.

14.2.12. – INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE. – Mme Sarah THUILLIEZ, rapporteur, conclusions adoptées.

Il est procédé à un vote sur l'amendement déposé par le groupe « Centre et Indépendants » qui est adopté à l'unanimité.

M. DEWAELE indique que l'opposition s'abstiendra sur le rapport.

M. DUBOIS juge nécessaire de resituer les bénéficiaires dans une démarche de parcours d'insertion qu'il appartient à la collectivité de bâtir. Il reconnaît que cette démarche est difficile et que des progrès ont été faits en la matière.

Mme THUILLIEZ reconnaît que le travail mené avec les structures associatives est perfectible et que les projets des structures sont systématiquement établis en lien avec les partenaires (services de l'État, Pôle Emploi, Région Picardie).

Puis, Mme THUILLIEZ s'engage à fournir le bilan d'une action de mobilité européenne et, pour conclure, évoque la réforme de l'insertion socio-professionnelle en cours.

M. STOTER, après avoir reconnu la multiplicité des acteurs et la fragilité des publics dans les domaines de l'insertion sociale et socio-professionnelle, estime nécessaire de s'interroger sur les modalités de mise en œuvre et les bonnes pratiques. Il insiste sur l'importance du travail en réseau et les liaisons entre les différents opérateurs des parcours d'insertion.

M. LEC juge que des efforts considérables devront être faits dans les quartiers en difficulté et notamment ceux d'Amiens Nord fortement touchés par la précarité. Il fonde beaucoup d'espoir sur la mise en œuvre de la nouvelle politique de la ville et de nouveaux modules d'insertion.

M. LEFEVRE souligne les difficultés liées à l'absence des crédits FSE pour l'année 2014 et attire l'attention de ses collègues sur les drames humains qui ne manqueront pas d'en résulter.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. LINEATTE pour M. MAISSE, M. BOULOGNE pour Mme DEMAISON.

M. LECUYER fait part de son expérience avec la Mission Locale de la Picardie maritime.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Centre et Indépendants », « UMP et apparentés » et M. LORIC s'abstenant.

14.2.13. – PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES (PDALPD). – Mme Christine LEFEVRE, rapporteur, présidente, conclusions adoptées.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. LOTTIN pour M. GUYOT.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Centre et Indépendants », « UMP et apparentés » et M. LORIC s'abstenant.

14.2.14. – FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT – BUDGET ANNEXE. – Mme Christine LEFEVRE, rapporteur, présidente, conclusions adoptées.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Centre et Indépendants », « UMP et apparentés » et M. LORIC s'abstenant.

14.2.15. – PERSONNES AGEES – ALLOCATIONS. – Mme Isabelle DEMAISON, rapporteur.

M. DEWAELE indique que les groupes de l'opposition s'abstiendront sur l'action 1 et qu'ils voteront contre l'action 2. Il déplore que les crédits consacrés à l'APA soient en baisse et la mise en œuvre du gré à gré qu'il qualifie de revirement de la part du Président qu'il pensait attaché à la formation et la professionnalisation des intervenants à domicile. Il estime qu'il faut décourager le recours au gré à gré.

M. DUBOIS dénonce l'utilisation du CESU dans les plans d'aide, car elle rendrait possible une défiscalisation pour certains bénéficiaires de l'APA. Concernant l'emploi direct, il estime que la personne âgée n'est pas accompagnée dans la mise en œuvre de son plan d'aide et constate que les EPCI voient diminuer le nombre d'heures effectuées et dénonce un impact sur l'emploi dans les services de maintien à domicile.

M. LECUYER effectue un rappel des différentes politiques menées depuis 1982 dans le domaine de la prise en charge de la dépendance des personnes âgées et se déclare opposé à l'abandon du recours sur succession au sein de l'APA. Il estime aujourd'hui nécessaire de remettre à plat l'ensemble des dispositifs de prise en charge de la dépendance des personnes âgées.

M. le Président exprime son accord avec les propos de M. LECUYER à savoir que la première des solidarités doit être familiale.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. WADOUX pour M. BIGNON.

M. JACOB reconnaît rencontrer les mêmes difficultés que M. DUBOIS sur son territoire. Il souligne que si le CESU peut être adapté à l'aide ménagère, il rend les contrôles d'effectivité difficiles. Il

déplore une « chasse aux dossiers » sur les territoires entre les services de maintien à domicile qui essaient de maintenir leurs emplois malgré la baisse du nombre d'heures effectuées.

M. JARDE, tout en reconnaissant que l'aide aux personnes âgées dépendantes est nécessaire face à l'allongement de la durée de la vie, s'oppose à ce que le gré à gré soit largement préconisé au sein des plans d'aide, dénotant une approche uniquement financière en lieu et place de l'approche sanitaire.

M. le Président se défend d'encourager le gré à gré mais indique respecter une obligation légale. Il rappelle qu'avant 2008, l'APA était, dans la Somme, servie à 98% en mode mandataire et qu'il s'est employé à rétablir l'équilibre entre celui-ci et le mode prestataire.

Mme DEMAISON abonde dans le sens de M. le Président et souligne que le mode prestataire permet une professionnalisation et la qualification des intervenants à domicile. Elle souligne que les difficultés ne manquent pas de naître quand l'intervenant à domicile est un parent de la personne âgée puis insiste sur la distinction à faire entre le service de l'APA en gré à gré et le recours au CESU.

M. DEWAELE estime que les équipes médico-sociales en charge de l'APA ne devraient pas recommander le service en gré à gré pour une personne âgée en GIR 2.

M. le Président insiste sur le fait que le CESU n'est qu'un moyen de paiement et non un mode de service de l'APA.

M. LECUYER se souvient que la préférence au mode mandataire a toujours été justifiée par un nombre d'heures disponibles plus important que le mode prestataire. Puis il insiste sur la nécessité d'informer les bénéficiaires de l'aide ménagère au titre de l'aide sociale et leur famille que cette aide est susceptible de faire l'objet d'une récupération sur succession au-delà d'un certain seuil.

Mme DEMAISON lui précise que les dossiers de demande d'aide ménagère au titre de l'aide sociale portent tous la mention de cette récupération sur succession. Elle informe ses collègues qu'un rapport sur le cinquième risque sera remis en juin au Gouvernement et prévoirait l'augmentation du plafond national du GIR.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées, les groupes « Centre et Indépendants », « UMP et apparentés » et M. LORIC s'abstenant sur l'action 1 et votant contre l'action 2.

14.2.16. - PERSONNES AGEES – MAINTIEN A DOMICILE. – Mme Isabelle DEMAISON, rapporteur, conclusions adoptées

M. DEWAELE se dit opposé à la gratuité systématique de la téléassistance et demande à ce que les services de maintien à domicile soient associés à la réflexion à ce sujet.

Mme DEMAISON rappelle que la téléassistance peut aujourd'hui être intégrée au plan d'aide.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » s'abstenant sur les actions 1 et 2.

14.2.17 - PERSONNES AGEES – ACCUEIL FAMILIAL. – Mme Isabelle DEMAISON, rapporteur, conclusions adoptées

14.2.18. - PERSONNES AGEES – ACCUEIL EN ETABLISSEMENT. - Mme Isabelle DEMAISON, rapporteur, conclusions adoptées.

M. DEWAELE indique que l'opposition s'abstiendra sur ce rapport car elle s'interroge sur ce qu'il qualifie de « yoyo » des crédits. Il juge les lettres de cadrage budgétaires trop strictes pour les EHPAD.

M. le Président lui indique que ces fluctuations de crédits sont liées à des questions techniques telles que la facturation, les effectifs fluctuants des EHPAD ainsi que la variation des GIR.

Mme DEMAISON, après avoir rappelé la bonne coopération et le travail conjoint mené avec les EHPAD, insiste sur la nécessité d'un cadrage budgétaire. Elle indique, en outre, que la procédure budgétaire est contradictoire et que certains EHPAD disposent de réserves financières.

M. DUBOIS défend le concept de logement locatif en centre-bourg conventionné avec les EHPAD pour les personnes âgées isolées en milieu rural qui retrouveraient ainsi de l'autonomie. Il affirme qu'en la matière, les MARPA ne sont pas une réponse adaptée.

Mme DEMAISON souligne que le bégainage décrit par M. DUBOIS est inscrit au schéma personnes âgées et fait l'objet d'une fiche-action du PDH.

M. LECUYER affirme son hostilité aux MARPA dans la mesure où de multiples services à destination des personnes âgées maillent le territoire tels que les services de soins infirmiers à domicile.

M. DAVERGNE exprime son désaccord avec les propos de M. LECUYER et fait part d'une expérience réussie dans sa localité portant sur la création de logements adaptés, rattachés à MARPA, elle-même conventionnée avec un EHPAD.

M. LECUYER maintient que cela constitue un échelon de trop.

M. DEWAELE attire l'attention de ses collègues sur le premier contrat local de santé conclu entre la CCSOA, le Conseil général et l'ARS et qui prévoit des accueils intermédiaires.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » s'abstenant.

14.2.19. – PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP – ALLOCATIONS. - Mme Isabelle DEMAISON, rapporteur, conclusions adoptées.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » s'abstenant.

14.2.20. – PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP – MAINTIEN A DOMICILE. - Mme Isabelle DEMAISON, rapporteur, conclusions adoptées.

M. le Président indique avoir sollicité à M. le Préfet pour que l'Etat contribue à hauteur de 50% au fonctionnement du GIP de la MDPH dont il souligne la surcharge de dossiers. Le préfet souhaite une analyse plus approfondie de la situation financière de la MDPH.

M. DEWAELE se dit satisfait de l'action des SAMSAH, des SAVS et des SPASAD.

M. LECUYER se félicite du fonctionnement de la MDPH de la Somme et estime que les lois de décentralisation ne sont pas allées assez loin dans ce domaine.

14.2.21. – PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP – ACCUEIL FAMILIAL. - Mme Isabelle DEMAISON, rapporteur, conclusions adoptées.

14.2.22. – PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP – ACCUEIL EN ETABLISSEMENT. - Mme Isabelle DEMAISON, rapporteur, conclusions adoptées.

M. DEWAELE indique que les groupes de l'opposition s'abstiendront sur l'ensemble du rapport en raison d'une augmentation massive des dépenses pour les établissements et s'interroge sur un éventuel effet de rattrapage.

Mme DEMAISON lui indique que cette hausse est liée aux créations de places qui impactent le fonctionnement et que seules les dépenses liées aux frais d'hébergement en Foyer d'Accueil Médicalisé sont partagées avec l'État.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » s'abstenant.

14.2.23. – POLITIQUE DE LA VILLE. – Mme Sarah THULLIEZ, rapporteur, conclusions adoptées.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » s'abstenant.

14.2.24. – ACTUALISATION DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL D'AIDE SOCIALE. – Mme Christine LEFEVRE, rapporteur, présidente.

M. DEWAELE demande de reporter l'examen de l'article 18-8 du RDAS relatif à l'emploi direct en attendant des clarifications relatives à l'utilisation du CESU.

M. le Président maintient le texte initial.

M. STOTER souligne que les modifications proposées correspondent à un impératif légal.

M. LEC précise que le recours au gré à gré représente environ 3% des demandes.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » votant contre.

M. le Président propose que la deuxième commission se réunisse demain, avant l'ouverture de la session, afin de se mettre d'accord sur les termes des vœux 14.2.27 « Sur la mise en place du CESU » déposé par le groupe « La Gauche Solidaire » et le vœu 14.2.29 « Pour un bilan des pertes d'emplois dans les services mandataires de l'allocation personnalisée à l'autonomie des personnes âgées dépendantes » déposé par le groupe « Centre et Indépendants » dont la fusion a été proposée par leurs rédacteurs.

M. DEWAELE demande à ce que ses collègues du groupe « UMP et apparentés » soient associés à la signature de ce vœu.

M. BIGNON remarque que ce n'est pas le premier projet de fusion qui sera soumis au vote.

Mme QUIGNON juge qu'une telle démarche n'est pas possible.

Mme LEFEVRE fait part de son incompréhension et de son opposition à cette démarche considérant que ces deux vœux ont été déposés et que les membres de la majorité s'y sont opposés en commission.

14.2.25. – VŒU « FINANCEMENT DES MAISONS DEPARTEMENTALES DES PERSONNES HANDICAPEES. - (déposé par les groupes « Somme à Gauche », « Front de Gauche, communistes et apparentés », « La Gauche Solidaire »). – Mme Isabelle DEMAISON, rapporteur, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

14.2.26. – VŒU « AIDE MENAGERE CARSAT » (déposé par le groupe « La Gauche Solidaire »). - Mme Isabelle DEMAISON, rapporteur, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, Mme THUILLIEZ et M. MATHON s'abstenant.

14.2.28. – VŒU « AIDE SOCIALE A L'ENFANCE : POUR UN VERSEMENT DES ALLOCATIONS FAMILIALES ET DE L'ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE, AU CONSEIL GENERAL » (déposé par le groupe « Centre et Indépendants »). – M. Claude JACOB, rapporteur.

Mme DEMAISON confirme à M. LECUYER que lorsque les enfants sont placés auprès du Président du Conseil général, les allocations familiales sont maintenues au bénéfice des parents. Elle indique qu'elle votera le vœu si la mention « pour une durée de six mois » est ajoutée.

M. DUBOIS estime que la pratique du maintien des allocations familiales aux parents d'enfants placés est insupportable pour les concitoyens et pour la solidarité nationale. Il s'interroge sur le volume financier total que représente le maintien de ces allocations familiales. En conclusion, il se dit favorable à un contrat de responsabilité passé entre le Président du Conseil général et les familles des enfants placés dans un souci du maintien du lien entre l'enfant et sa famille.

M. DE JENLIS se dit choqué que l'on puisse débattre de ce sujet alors qu'une attitude plus pragmatique, selon lui, serait nécessaire. Il assimile cette pratique à une fraude.

Mme QUIGNON précise que les placements sont parfois temporaires et qu'il est judicieux de maintenir les allocations familiales de manière à préparer le retour à domicile des enfants. Elle ne se dit pas opposée à ce qu'en cas de placement de longue durée, l'impact du maintien des allocations familiales soit mesuré. En conclusion, elle appelle ses collègues à raison garder à ce sujet.

M. LEC propose de reporter l'examen de ce vœu à la session de juin afin de le retravailler, d'évaluer les montants en jeu, d'auditionner les juges aux affaires familiales et de préciser les solutions proposées.

M. DUBOIS estime que ce vœu est destiné à alerter sur les problèmes financiers et sociaux subis par le Département.

M. JARDE estime que le vœu doit être maintenu et fait état de 150 000 dossiers de maltraitance à enfants par an et s'interroge sur le maintien du lien de parentalité entre un enfant placé et ses parents.

M. LEFEVRE, après s'être dit favorable au vœu, établit un parallèle avec le dispositif de suspension ou de réduction du RSA. Il indique que le lien parents-enfant ne se résume pas à un lien d'argent.

M. JACOB insiste sur l'importance du lien familial en rappelant que l'objectif de la protection de l'enfance est de rétablir l'enfant dans son milieu familial.

Mme QUIGNON signale que certains placements temporaires font suite à une demande, ou un accord, des familles et considère qu'une mesure de suppression des allocations familiales en cas de placement risque d'avoir un effet pervers.

M. DUBOIS rappelle que les enfants placés sont à la charge du Président du Conseil général qui doit, en conséquence, avoir un pouvoir décisionnel en la matière.

M. LECUYER juge que les allocations familiales ne doivent pas être maintenues au bénéfice de parents ayant perdu l'autorité parentale.

M. JARDE précise que les cas de déchéance de l'autorité parentale sont exceptionnels.

M. JACOB estimant que la situation perdure depuis plusieurs années rejoint la position de M. LEC en faveur du report de l'examen de ce vœu.

A la demande de M. DUBOIS, M. le Président suspend la séance pour une durée de 15 minutes.

(La séance suspendue à 17h39 est reprise à 18h19)

Il est procédé à un vote, le vœu est rejeté, les groupes « Centre et Indépendants » et « UMP et apparentés » votant pour, le groupe « La Gauche Solidaire », MM. CHAIDRON, MAISSE et LEFEVRE refusant de participer au vote, les groupes « Somme à Gauche », « Front de Gauche, communistes et apparentés » et « Indépendants en Somme » votant contre.

14.2.27. – VŒU « SUR LA MISE EN PLACE DU CESU » (déposé par le groupe « La Gauche Solidaire »). –

L'Assemblée prend acte du retrait du vœu par ses auteurs.

14.2.30. – VŒU « POUR UNE AIDE AU DEMARRAGE DES MAISONS D'ASSISTANTES MATERNELLES » (déposé par le groupe « Centre et Indépendants »). – M. Christian MANABLE, rapporteur, Président, conclusions adoptées.

M. le Président se dit favorable à une étude sur le financement des maisons d'assistantes maternelles et indique que la majorité ne votera pas le vœu dans sa rédaction actuelle. En conséquence, il propose de supprimer les deux derniers paragraphes du vœu, de mener une étude à ce sujet et de présenter un dispositif de financement lors de la réunion consacrée au budget supplémentaire.

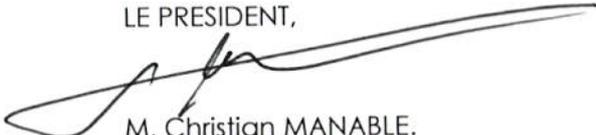
Cette proposition reçoit l'assentiment de l'ensemble de l'Assemblée, il est procédé à un vote sur le vœu ainsi modifié qui est adopté à l'unanimité.

M. le Président lève la séance.

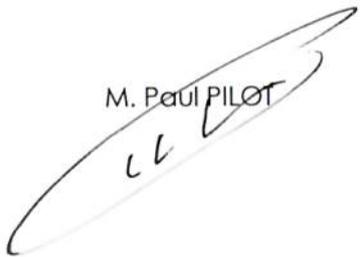
(La séance est levée à 18 heures 28).

.....

LE PRESIDENT,


M. Christian MANABLE.

LE SECRETAIRE,


M. Paul PILOT